



L'an deux mil dix-huit, le mardi 16 octobre à 21h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve s'est réuni en séance ordinaire en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur le Maire, Grégory BRO.

Présents : Grégory BRO, Ascencio FERNANDEZ, Pascal THEVENIAUD, Marie-Odile ANTIGNAC, André VEYRAT, Agnès PEREZ, Catherine MARTINEZ, Jean-Marc LACOMBE-BONNIOL, Antoine FERNANDEZ.

Absents excusés : Patrice COSTE, Marie PRATS, Marcel LAUTIER, Ondine VIGIER.

Madame Catherine MARTINEZ est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Rapport annuel 2017 sur l'eau potable et l'assainissement :

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il convient de voter les rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau et de l'assainissement pour le syndicat AIGUE dissout au 1^{er} janvier 2018. Monsieur le Maire présente ces rapports où figurent les indicateurs de performance technique et financière et souligne le bon indice de rendement qui dépasse les 89%. Après en avoir pris connaissance, et à l'unanimité, l'ensemble du Conseil adopte le rapport annuel 2017.

Indemnités 2018 du comptable du Trésor Public :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il convient de régler à Monsieur Monestier, percepteur à la trésorerie de Gignac, ses indemnités de conseil pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre cette délibération et à procéder au versement des sommes dues.

DETR 2019 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur les projets de travaux à présenter pour la demande de subvention dans le cadre de la DETR 2019 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, opte pour la réalisation de la 3^{ème} tranche de travaux d'accessibilité (Eglise, bibliothèque, salle chaussettes, abribus et toilettes de la salle chaussettes).

Devis de l'entreprise Espinasse :

Monsieur le Maire met à disposition des conseillers le devis de l'entreprise Espinasse pour la réalisation d'un passage caméra dans les collecteurs d'eaux pluviales de la rue de l'Aurette. En effet, cette rue a été recensée comme « point noir » lors de l'étude hydraulique. L'inspection vidéo permettra d'établir un diagnostic dans le but de résoudre les problèmes d'écoulement des eaux pluviales.

Voté à l'unanimité.

Extension logiciel de paye :

Monsieur le Maire explique que nous devons nous équiper d'une extension sur le logiciel de paye pour le prélèvement à la source. Cette extension au prix de 177 € est obligatoire.

Voté à l'unanimité.

Point travaux :

- ✓ Déplacement de l'Agence Postale Communale : les travaux sont terminés. Nous attendons la livraison du mobilier par La Poste ainsi que le raccordement téléphonique.
- ✓ Fibre : les travaux se déroulent normalement, le déploiement devrait être terminé fin d'année pour une mise en service des opérateurs au 1^{er} trimestre 2019
- ✓ Atelier municipal des anciens lavoirs : les travaux sont presque terminés mais il manque encore à dresser les pignons par le maçon afin que le façadier puisse faire les enduits extérieurs.
- ✓ Chemin de l'Ermitage : Les fortes pluies de ces derniers jours nous ont prouvées que les travaux ont été efficaces.
- ✓ Cimetière : cette année nous célébrerons le centenaire de l'armistice de 1918. La salve et le portail ont été repeints, les cyprès ont été retirés et seront remplacés par une haie de photinias, une plaque commémorative a été commandée. Monsieur Lacombe-Bonniol propose l'achat de cyprès «totem » et le fleurissement des massifs près de la salve et le long du mur. Adopté à l'unanimité.

Point sur l'EHPAD :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Saint Bauzille de la Sylve gère actuellement l'EHPAD « Notre Dame Du Dimanche » par le biais du CCAS.

Les politiques sociales incitent fortement au regroupement des établissements et services médicosociaux (ESMS) au sein d'entités juridiques uniques assurant la gestion financière, patrimoniale et ressources humaines.

Il existe déjà un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple La Rouvière, qui a pour objet l'exercice de la compétence « gestion d'établissements sociaux et médico-sociaux / actions gérontologiques », et qui doit engager une procédure d'extension de son périmètre, modifiant ainsi ses statuts.

Monsieur le Maire précise l'intérêt existant de mutualisation des ressources et moyens, entre le CCAS de Saint Bauzille de la Sylve et le SIVOM La Rouvière, ayant pour finalité la pérennisation de l'EHPAD « Notre Dame du Dimanche » et un meilleur service rendu aux usagers.

Il propose aux membres du Conseil municipal que la Commune de Saint Bauzille de la Sylve exprime par délibération son intention d'adhésion au SIVOM La Rouvière.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil approuve la demande d'adhésion de la Commune de Saint Bauzille de la Sylve au SIVOM La Rouvière, et par conséquent le transfert de la compétence « gestion d'établissements sociaux et médico-sociaux / actions gérontologiques » à ce groupement.

Point festivités :

Cette année le marché de Noël aura lieu le samedi 8 décembre. Les jeunes du village souhaitent, comme l'année précédente, s'investir lors de cette manifestation. Madame Perez souhaite l'octroi d'un budget de 1 000 € pour les frais liés à cette animation. Accordé à l'unanimité.

Columbarium :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il ne reste plus que 2 cases de libres au columbarium. Il présente un devis pour la pose de 2 autres columbariums, dépense qui sera prévue au budget 2019. Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Ludothèque :

Nous avons fait la demande du nombre de participants aux ateliers de jeux de la ludothèque auprès de l'association « Les Homos Ludens Associés ». Il s'avère que très peu d'enfants de St Bauzille y participent et le Conseil juge trop cher la participation financière annuelle pour notre commune. A l'unanimité, les conseillers ne souhaitent pas reconduire pour 2019 la convention avec cette association.

Demande de l'Association de Rugby :

L'association de rugby nous demande l'autorisation de mettre des panneaux publicitaires de leurs sponsors autour du stade. Accordé à l'unanimité.

City-stade :

Des voisins se plaignent des nuisances dues au bruit et aux jets de ballons qui atterrissent parfois dans leurs jardins. Après en avoir délibéré, le Conseil propose de faire un devis pour estimer le coût du déplacement avant de réaliser le revêtement au sol.

La séance a été levée à 23h30

Le Maire
Grégory BRO

La secrétaire de séance
Catherine MARTINEZ